

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 octobre 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr
Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

Numéro	Objet	Décision
N°2025/128	Approbation du procès-verbal - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 septembre 2025	Approuvée
N°2025/129	Administration Générale - Prise en compte du retrait de collectivités membre du SMICO	Approuvée
N°2025/130	Finances - Fixation des attributions de compensations définitives de la commune de Saint-Sylvain	Approuvée
N°2025/131	Finances - Décision modificative n°5 - Budget principal	Approuvée
N°2025/132	Otri - Approbation du nouveau règlement général relatif aux collectes de déchets sur le territoire de la Communauté de communes Val ès dunes	Approuvée
N°2025/133	Otri - Adoption des modalités de comptabilisation et de facturation de la part incitative de la TEOMi	Approuvée

N°2025/134	Otri – Adoption des nouvelles règles de conteneurisation pour les ordures ménagères résiduelles	Approuvée
N°2025/135	Développement économique – Approbation bilan PPVE Zac de la Dolomède	Approuvée
N°2025/136	Assainissement – Convention de groupement de commandes travaux RD37 – Le Fresne à Argences	Approuvée
N°2025/137	Urbanisme / Aménagement de l'espace – Convention adhésion-instruction des actes d'urbanisme	Approuvée
N°2025/138	Action sociale – Lancement de la consultation travaux pour la construction de deux logements d'urgence pour les Victimes de violences intra familiales et autorisation du Président à signer le marché avant le début de la procédure	Approuvée
N°2025/139	Tourisme – Lancement de la consultation travaux pour l'aménagement de l'office de tourisme et autorisation du Président à signer le marché avant le début de la procédure	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.